



Maître Sandra LLORENS-MARONGIU

Notaire

55, rue de la République
83143 LE VAL

Tél : 04.22.60.00.60
Fax : 04.22.60.00.64

sandra.marongiu@notaires.fr

Parkings à proximité

PIECES A FOURNIR DANS LE CADRE D'UNE VENTE

**Pour la signature d'un avant-contrat de vente avant
le rendez-vous de signature**

VENDEUR :

- Titre de propriété complet
- Copie Carte Nationale d'Identité ou passeport + livret de famille
- Indication profession et adresse actuelle
- Tableau d'amortissement des prêts en cours de remboursement
- Ensemble des diagnostics obligatoires
- Dernière taxe foncière
- Si bien loué : contrat de location et 3 dernières quittances de loyer
- Si bien anciennement loué : copie du congé ou préavis de départ du locataire + état des lieux de sortie
- Conditions financières de la vente (Prix/Commission d'agence)

Si vente d'une maison individuelle :

- Arrêté de permis de construire et éventuels modificatifs
- Déclaration d'achèvement des travaux
- Certificat de conformité ou refus de conformité
- Si piscine : déclaration préalable de travaux + attestation de dispositif de sécurité
- Attestation d'assurance décennale et/ou dommage ouvrages pour les biens de moins de 10 ans
- Si assainissement non collectif (fosse septique) : diagnostic de contrôle de la conformité de l'installation
- Pour les lotissements et groupes d'habitation : cahier des charges et coordonnées du représentant de l'ASL

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
le samedi matin sur rendez-vous

Tout paiement supérieur à 3.000 € doit obligatoirement être effectué par virement bancaire.



Si vente d'un bien en copropriété :

- Règlement de copropriété et état descriptif de division ainsi que les modificatifs
- Procès-verbaux des assemblées générales des 3 dernières années
- Coordonnées du syndic afin d'obtenir le pré-état daté

ACQUEREUR :

- Copie Carte Nationale d'Identité ou passeport + livret de famille
- Indication profession et adresse actuelle
- Indication sur les modalités de paiement du prix (avec ou sans prêt)

Pour les sociétés :

- Statuts
- Extraits K-Bis
- Délibération des associés autorisant l'opération

Sommes à verser pour le jour de la signature de l'avant-contrat :

- 500 euros de provision sur frais d'acte

Sommes à verser dans les 10 jours à compter de la signature de l'avant-contrat :

- Acompte de 5% du prix de vente sauf accord particulier entre les parties